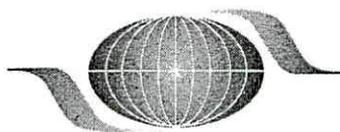


ORGANISATION MONDIALE DU TOURISME

**ASSEMBLEE  
GENERALE**



A/17/7 Add.2  
Madrid, novembre 2007  
Original : anglais et français

---

Dix-septième session  
Cartagena de Indias (Colombie), 23-29 novembre 2007  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET  
DE L'ORGANISATION POUR LA PÉRIODE 2008-2009

Additif 2

Note du Secrétaire général

Sur la base des débats qui ont eu lieu pendant la quatre-vingt-unième session du Conseil, le Secrétaire général soumet le présent additif à l'Assemblée générale.

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET DE BUDGET**  
**DE L'ORGANISATION POUR LA PÉRIODE 2008-2009**

**Additif 2**

1. À sa 81<sup>e</sup> session tenue à Cartagena de Indias le 22 novembre 2007, le Conseil exécutif a pris note des efforts déjà faits par le Secrétaire général, conformément à ses recommandations lors de sa 80<sup>e</sup> session en juin dernier, pour réviser les paramètres économiques ayant servi lors de la préparation du budget de l'OMT pour la période 2008-2009. Le Conseil a remercié le Secrétaire général pour cette révision.
2. Le Secrétaire général a commencé par expliquer que deux paramètres économiques avaient subi des changements significatifs après la session de juin. Premièrement, le taux de change entre l'euro et le dollar des Etats-Unis a continué à évoluer en faveur de l'euro. Or, cela ne peut avoir que des avantages limités pour le budget proposé de l'Organisation puisque à peine 10 % des dépenses sont réglées en dollars des États-Unis et que le gros des dépenses le sont en euros. Par ailleurs, cette évolution aura surtout des répercussions pour les pays dont la monnaie est liée à l'USD.
3. Deuxièmement, dans la zone euro, il s'est produit une accélération du taux d'inflation et ce, surtout en Espagne, pays du siège de l'OMT.
4. En dépit de ces changements, le Secrétaire général a proposé au Conseil exécutif de réduire les hypothèses concernant les taux d'inflation prévus pour les exercices 2008 et 2009, respectivement à 2,9 % et à 2,8 %, tout en maintenant l'hypothèse d'un cours de 1,40 dollar pour 1 euro.
5. Plusieurs États membres, tant parmi ceux développés de la zone euro que parmi les pays en développement, ont indiqué qu'ils éprouvaient encore des difficultés à régler leur contribution au budget de l'OMT. Aussi ont-ils demandé une rationalisation plus poussée au sein du Secrétariat, une gestion plus efficace des ressources et aussi, au besoin, une diminution du nombre des activités à inscrire au programme de travail. Cependant, la plupart des pays ont manifesté leur désir de maintenir toutes les activités déjà approuvées pour la prochaine période biennale par le Comité du programme et par le Conseil exécutif lors de sa session précédente.
6. Ce nonobstant, le Secrétaire général a proposé un nouveau budget révisé pour la période 2008-2009, passant d'une augmentation de 5,6 % dans le projet initial et de 4,6 % dans le deuxième projet à un niveau légèrement inférieur à 4 %, tel que 3,9 %. Ce dernier pourcentage a été accepté par le Conseil exécutif.

7. Comme conséquence de cette réduction du montant total du budget, les contributions des Membres sont appelées à diminuer. S'agissant de l'année 2008, il est proposé de retenir le taux de croissance moyen, qui avait déjà été révisé en baisse, de 2 %, lequel correspondait à l'hypothèse d'une croissance budgétaire de 4,6 %. Le barème des contributions qui en résulte a été approuvé par le Comité du budget et des finances et il sera possible de la sorte de communiquer dès la fin de l'Assemblée aux États membres les informations dont ils ont besoin pour payer dès que possible leur contribution de 2008.

8. La seconde révision en baisse acceptée par le Conseil produira donc tous ses effets pendant l'année 2009 et devrait conduire à une réduction sensible du taux de croissance des contributions antérieurement prévu pour cet exercice.

